

MAIRIE
DE
QUINTAL



HAUTE-SAVOIE

Compte-rendu du conseil municipal du 25 octobre 2021

Date de convocation :

19 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq du mois de octobre, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire.

Présents : Mesdames FATELO Stéphanie, ROUGE-PULLON Fabienne, THOME Sylvette, VIGNOLLE Aurore

Messieurs DERONZIER Jean-Louis, ETIENNE Christian, HAUET Michel, LACHENAL Gérard, PLANCQ Thomas

Pouvoirs : Madame JOANNESSE Anne-Marie donne pouvoir à madame THOME Sylvette

Madame THIERY-AUDUBERT Brigitte donne pouvoir à madame ROUGE-PULLON Fabienne

Monsieur BOISSIER Olivier donne pouvoir à monsieur ETIENNE Christian

Absents :

Secrétaire : Mme Fabienne ROUGE-PULLON

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021
- Délibération n° 2021-26 : Fixation du nombre d'adjoints
- Délibération n° 2021-27 : Indemnités de fonction des élus
- Délibération n° 2021-28 : Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de la société intercommunal des bus de la région annécienne (SIBRA)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire, a voté pour les sujets suivants :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021**

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal.

- **Délibération n° 2021-26 : Fixation du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 10 voix pour, 1 voix contre (madame VIGNOLLE Aurore), 2 abstentions (monsieur PLANCQ Thomas et madame FATELO Stéphanie) :

Article 1 : fixe à trois (3) le nombre d'adjoints.

- **Délibération n° 2021-27 : Indemnités de fonction des élus**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : décide de fixer l'indemnité de fonction au maire à un taux inférieur, à la demande du maire, au taux de 43,6 %.

Article 2 : décide de fixer l'indemnité des adjoints au taux maximal, soit 19,8 %.

Article 3 : décide de fixer le taux de l'indemnité d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction à 8 %.

Article 4 : dit que les crédits seront inscrits au budget principal (chapitre 65).

- **Délibération n° 2021-28 : Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de la société intercommunal des bus de la région annécienne (SIBRA)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : désigne monsieur Jean-Louis DERONZIER comme représentant de la commune au conseil d'administration de la SIBRA.

Le maire



Patrick BOSSON